Travaux de protection contre les inondations et l'érosion des rivières Saint-Régis et Saint-Pierre
Ville de Sainte-Catherine 6211-02-028

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE
12 JUIL. 2000
CABINET DU MINISTRE
RÉF.: 29810 ID

Sainte-Catherine, le 4 juillet 2000

Monsieur Paul Bégin, Ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : demande d'audience publique dans le projet des travaux de protection contre les inondations et l'érosion en bordure des rivières Saint-Régis et Saint-Pierre à Sainte-Catherine
dossier 3211-02-174

Monsieur le Ministre,

Nous demandons par la présente une audience publique dans le projet des travaux de protection contre les inondations et l'érosion en bordure des rivières Saint-Régis et Saint-Pierre à Sainte-Catherine, conformément aux dispositions de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

D'entrée de jeu, nous tenons à préciser que nous sommes tout à fait d'accord avec l'objectif général du projet, c'est-à-dire de solutionner de façon durable les problèmes d'inondation et d'érosion à Sainte-Catherine. Cependant, certains éléments des travaux projetés justifient selon nous la tenue d'une audience publique, particulièrement tout l'aspect de l'évolution du débit de la rivière St-Régis-du Portage et ses incidences sur la validité des travaux proposés.

Au soutien de notre demande, nous soumettons les considérations suivantes.

Période de consultation

Tel que nous l'avons souligné lors de la séance publique d'information tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le 21 juin dernier, la période de consultation, c'est-à-dire du 13 juin au 28 juillet, nous apparaît fort peu propice à une véritable consultation des citoyens de Sainte-Catherine en général ainsi que des citoyens riverains qui seront directement affectés par les travaux.

Il s'agit en effet de la période des vacances et des déménagements. Cela signifie dans les faits que plusieurs citoyens de Sainte-Catherine n'ont pas su et ne savent pas que des travaux pouvant avoir des conséquences environnementales et financières importantes sont projetés sur les rivières.

Qui plus est, une partie importante de la zone touchée par le projet –notamment la rue Rivard sur l'une des rives de la rivière St-Régis/du Portage - est en développement résidentiel. Nombre de propriétaires riverains viennent tout juste d'y emménager, certaines résidences sont encore en construction. On peut donc présumer que ces personnes n'auront pas été informées du projet ou n'auront pas eu le temps d'en prendre connaissance, alors que leurs propriétés seront pourtant directement affectées par les travaux ou risquent de l'être.

Évolution du débit d'eau des rivières Saint-Régis/du Portage et Saint-Pierre

L'un des deux éléments de l'étude d'impact environnemental en consultation touche un programme de stabilisation et de protection des berges érodées des rivières Saint-Pierre et Saint-Régis/du Portage afin de protéger les terrains des citoyens contre l'érosion.

Cette érosion survient lors de la crue printanière mais aussi lors des « coups d'eau » qui résultent des précipitations abondantes. Sur ce point, certains citoyens ont mentionné lors de la séance d'information du 21 juin dernier qu'il y a une dizaine d'années, le débit de la rivière n'augmentait généralement que 36 heures environ après une forte pluie, alors que l'effet se fait maintenant sentir à peine 4 ou 5 heures après les précipitations, ce qui laisse supposer une augmentation significative du débit provenant des bassins drainants situés en amont de la zone des travaux.

Sur ce point, les représentants de la municipalité et de la firme d'ingénieurs-conseil Dessau-Soprin ont confirmé que les rivières visées par le projet ont d'importants bassins drainants constitués de terres agricoles, ce qui représenterait près de 90% du débit d'eau desdites rivières[1]. Ils n'ont cependant pas été en mesure de préciser dans quelle mesure le débit des rivières pourrait avoir augmenté au cours des dernières années, soulignant qu'il s'agissait d'informations non accessibles puisqu'elles auraient des liens avec certaines procédures juridiques mettant en cause les villes de Sainte-Catherine et Saint-Constant.

Sur ce point, l'étude d'impact du projet (résumé d'avril 2000) réfère à une « étude hydrologique et hydraulique des rivières du Portage, Saint-Pierre et Saint-Régis » réalisée par la firme Dessau en 1997[2] pour le compte de la Ville de Saint-Constant, en précisant que « les travaux projetés (...) auront des effets bénéfiques sur l'aspect hydraulique des cours d'eau visés *mais de manière très ponctuelle*; les secteurs en amont et en aval, soit sur le territoire de la ville de Saint-Constant et au niveau du fleuve Saint-Laurent, ne seront donc pas perturbés ni modifiés par la réalisation de ces travaux »[3].

Selon nous et selon plusieurs autres citoyens présents le 21 juin dernier, il s'agit là d'une question essentielle. En effet, si les coups d'eau prennent de l'ampleur et deviennent plus fréquents, il serait certainement pertinent de se demander si les travaux projetés permettront effectivement de contrer l'érosion des berges et s'il ne faudrait pas les accompagner de mesures de contrôle du débit en amont.

Durée de l'assèchement « temporaire » des rivières

La municipalité construit actuellement une station de pompage pour « redistribuer » le débit d'eau lors des fortes crues du printemps. Nous sommes consultés sur les impacts environnementaux de l'installation de deux collecteurs pluviaux, laquelle requiert le passage de la rivière St-Régis/du Portage à trois endroits et l'assèchement de celle-ci jusqu'aux deux tiers de sa largeur normale pendant une période temporaire dont la durée n'est pas précisée à l'étude d'impact[4].

Aux dires de la Ville de Ste-Catherine, cet assèchement ne devrait pas excéder 48 heures. Nous nous inquiétons cependant du fait qu'aucune période maximale n'étant fixée dans l'étude d'impact ou ailleurs, le délai pourrait se prolonger et causer des dommages importants et irréparables aux rivières. Cette inquiétude est d'autant plus grande considérant que la reconstruction du ponceau qui enjambe le boulevard des Écluses vient tout juste de se terminer alors que l'échancier initial prévoyait la fin des travaux en décembre 1999.

---

1 *Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement, n/réf 680034 et 560039 (E 01, R.00)* – résumé, page 12 Dessau-Soprin inc., avril 2000

2 *Étude hydrologique et hydraulique. Rivières du Portage, Saint-Pierre et Saint-Régis. Ville de Saint-Constant. Rapport final* Dessau Inc., 1997

3 *Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement, n/réf 680034 et 560039 (E 01, R.00)*, resumé avril 2000, page 9 Dessau-Soprin inc., avril 2000. Italique par les signataires de la présente

4 *Ibid.* page 42

Absence d'avis du Ministère de l'Environnement sur l'étude d'impact

Nous ne connaissons pas à ce moment-ci l'opinion du Ministère de l'Environnement sur l'étude d'impact en consultation. Compte tenu des impacts possibles du projet il nous apparaît important de connaître cette opinion, particulièrement si l'on considère que l'auteur de l'étude d'impact – la firme Dessau-Soprin – a également réalisé des études similaires pour la Ville de Saint-Constant, études dont il nous a été impossible jusqu'ici de connaître les conclusions.

Impacts financiers de certains éléments du projet

Les berges de la rivière Saint-Régis sont propriété à 70% de la municipalité de Sainte-Catherine et à 30% de propriétaires riverains, selon les informations transmises par le représentant de la Ville lors de la séance d'information.

Selon le scénario envisagé par la municipalité, les travaux de stabilisation projetés s'élèveraient à 2 millions de dollars – aux coûts d'aujourd'hui – et s'étendraient sur une dizaine d'années. Les travaux sur les berges propriété de la Ville seraient assumés par tous les citoyens via les taxes foncières, alors que les riverains propriétaires auraient à défrayer la totalité du coût des travaux sur la portion de berge dont ils sont propriétaires.

C'est donc dire que les riverains propriétaires de berges paieraient une double contribution : une contribution générale par le biais de la taxe foncière et le coût des travaux sur leur terrain. Pour ce qui concerne la propriété de monsieur Bernard McNeil, située Place Forestier, le coût des travaux pourrait atteindre 12 000 $, ce qui est considérable.

En conclusion,

- ✓ considérant que la date de la période de consultation est très peu propice à une consultation véritable des citoyens concernés;
- ✓ considérant nos préoccupations sur l'évolution du débit des rivières et par voie de conséquence sur l'efficacité à terme des travaux projetés;
- ✓ considérant nos préoccupations quant au délai maximal d'assèchement des rivières pour l'installation des collecteurs pluviaux;
- ✓ considérant que l'opinion du Ministère de l'Environnement sur l'étude d'impact environnemental déposée par la Ville de Ste-Catherine n'est pas encore connue;
- ✓ considérant notre intérêt direct au dossier du fait que nous sommes propriétaires d'une portion de berge sur la rivière St-Régis/du Portage;

nous demandons la tenue d'une audience publique sur les travaux projetés par la municipalité de Sainte-Catherine sur la rivière Saint-Régis-du Portage.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Bernard McNeil
Place Forestier, Sainte-Catherine

Sylvie Bourassa
Place Séguin, Sainte-Catherine